QUAND LA TRAME VERTE ET BLEUE PREND DE NOUVELLES COULEURS

Trame noire du SCoT des Vosges Centrales : Mettre en lumière l'univers de la nuit

VALA Martin

SCoT des Vosges Centrales

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

PATRIMOINE NATUREL

centre de ressources Trame verte et bleue

SCOT
Schéma de Cohérence Territoriale
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES VOSGES CENTRALES

JOURNÉE D'ECHANGES TECHNIQUES
4 AVRIL 2023

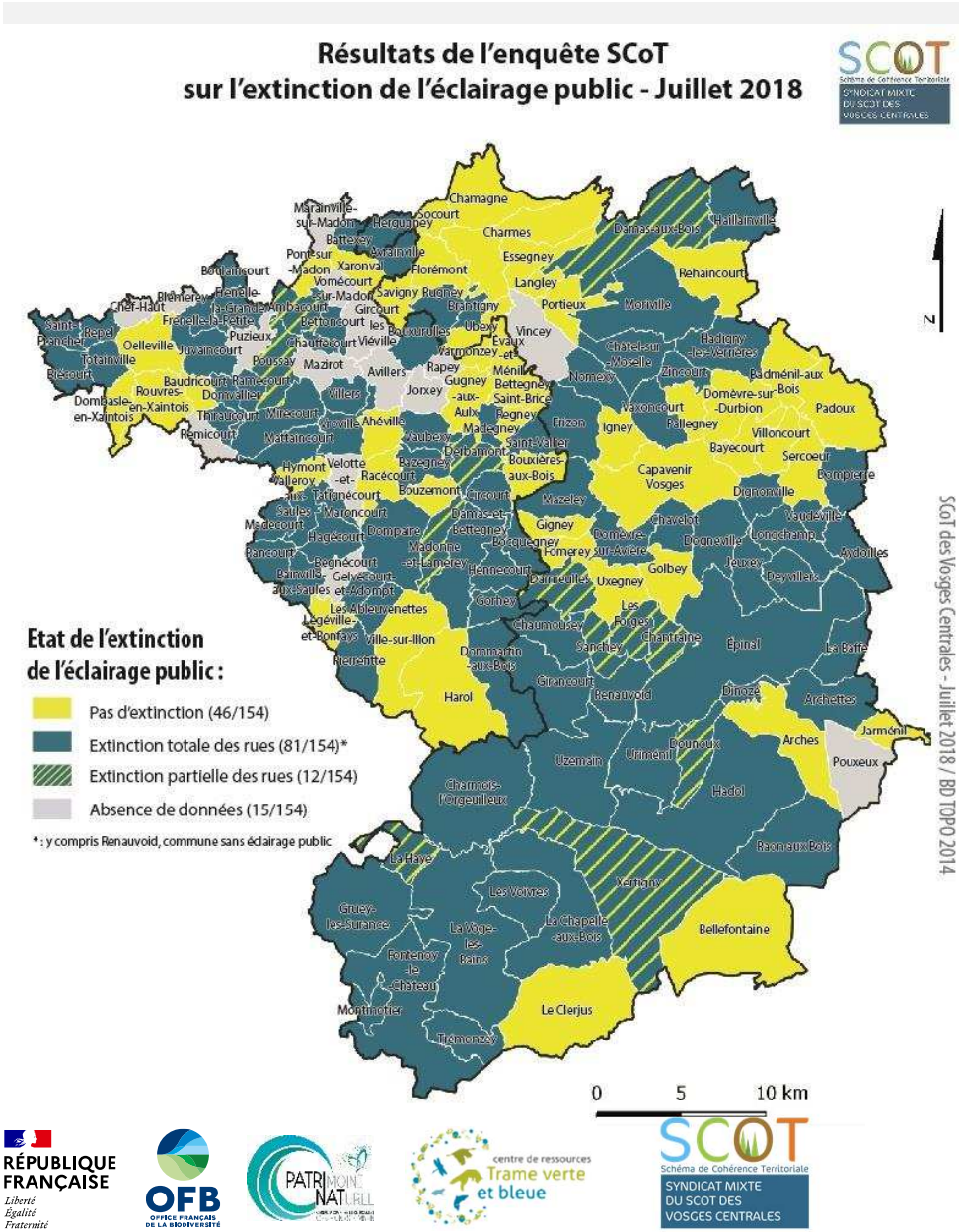

Une pratique de l'extinction nocturne déjà engagée

Plus de 50% des communes en extinction totale ou partielle

Dont une commune (Épinal) de plus de 30 000 habitants

QUANDLA TRAME VERTE ET BLEUE PREND DE NOUVELLES COULEURS
JOURNÉE D'ECHANGES TECHNIQUES
4 AVRIL 2023

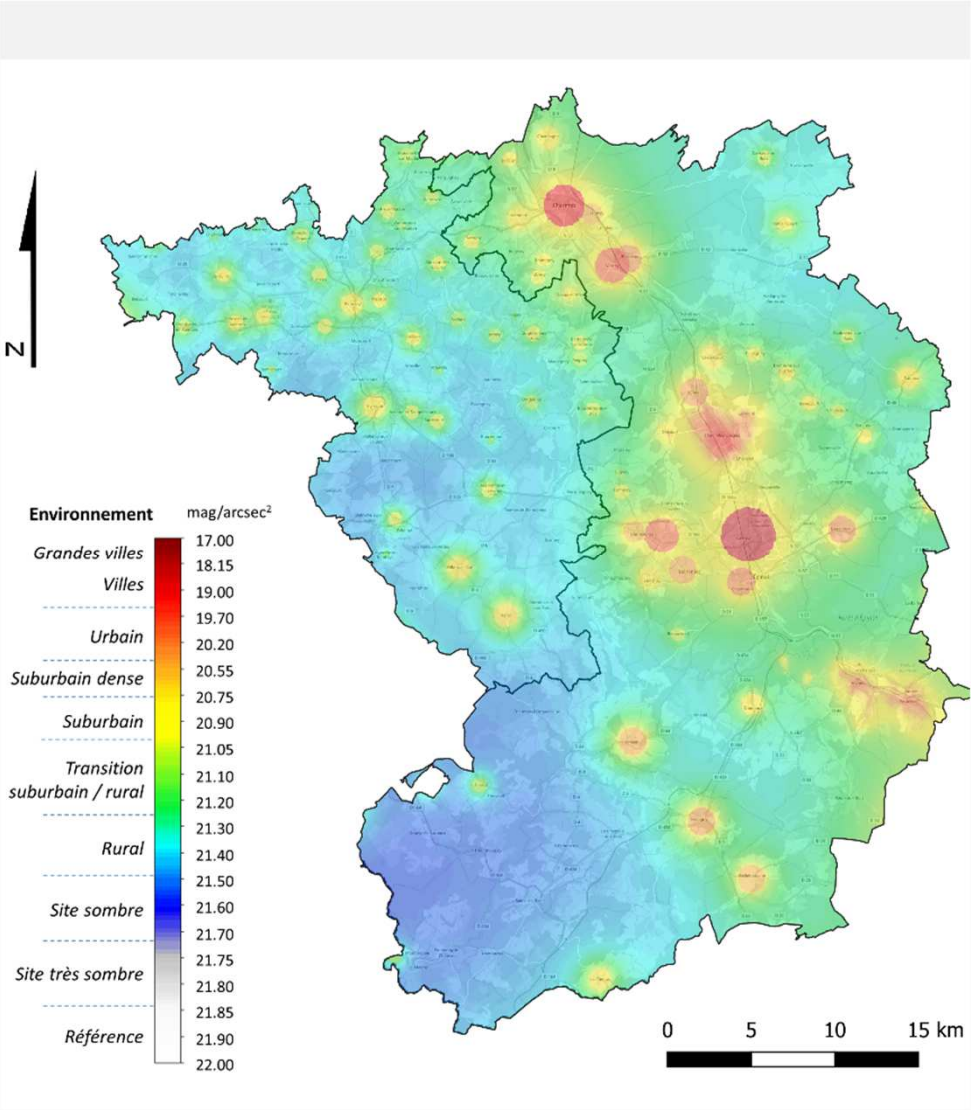

Déterminer « la pollution lumineuse »

- Cartographie des points lumineux
- Données de consommations communales
- Radiances mesurées par satellites
- Mesures nocturnes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

PATRIMOINE NATUREL

centre de ressources Trame verte et bleue

SCOT
Schéma de Cohérence Territoriale
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES VOSGES CENTRALES

QUAND LA TRAME VERTE ET BLEUE PREND DE NOUVELLES COULEURS
JOURNÉE D'ECHANGES TECHNIQUES
4 AVRIL 2023

Articulation avec la trame verte et bleue

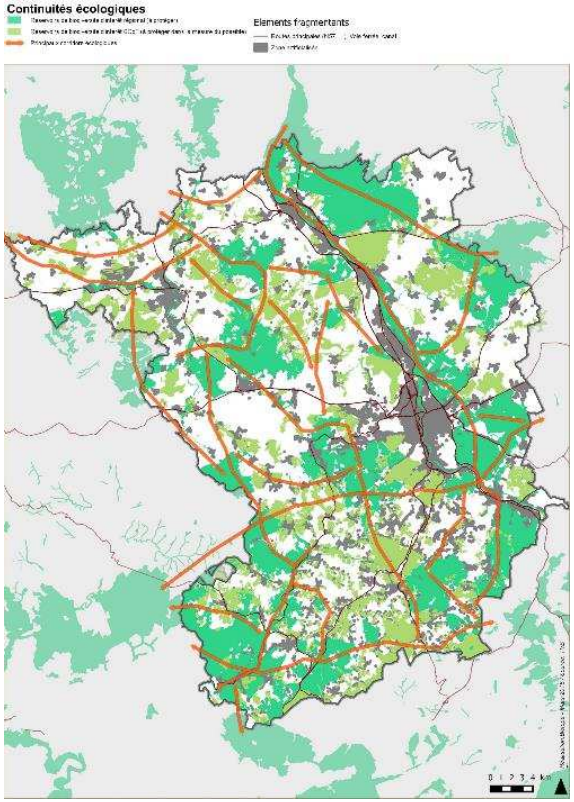

Croisement des données de la TVB avec la pollution lumineuse en début et milieu de nuit :

- Réservoirs et corridors de la trame verte et bleue des sous-trames forestières et prairiales

- Données naturalistes sur les chiroptères

- Cartographie des forts et centres de villages avec du bâti ancien

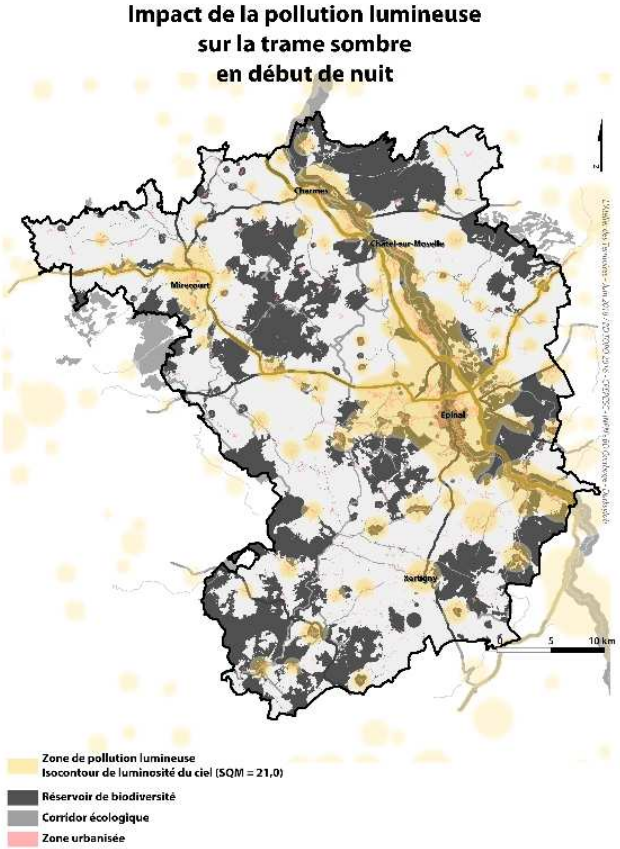

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

PATRIMOINE NATUREL

centre de ressources Trame verte et bleue

SCOT
Schéma de Cohérence Territoriale
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES VOSGES CENTRALES

Partage du diagnostic et des enjeux avec les élus

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

PATRIMOINE NATUREL

centre de ressources Trame verte et bleue

SCOT
Schéma de Cohérence Territoriale
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES VOSGES CENTRALES

QUAND LA TRAME VERTE ET BLEUE PREND DE NOUVELLES COULEURS
JOURNÉE D'ECHANGES TECHNIQUES
4 AVRIL 2023

Préconisations et recommandations du SCoT

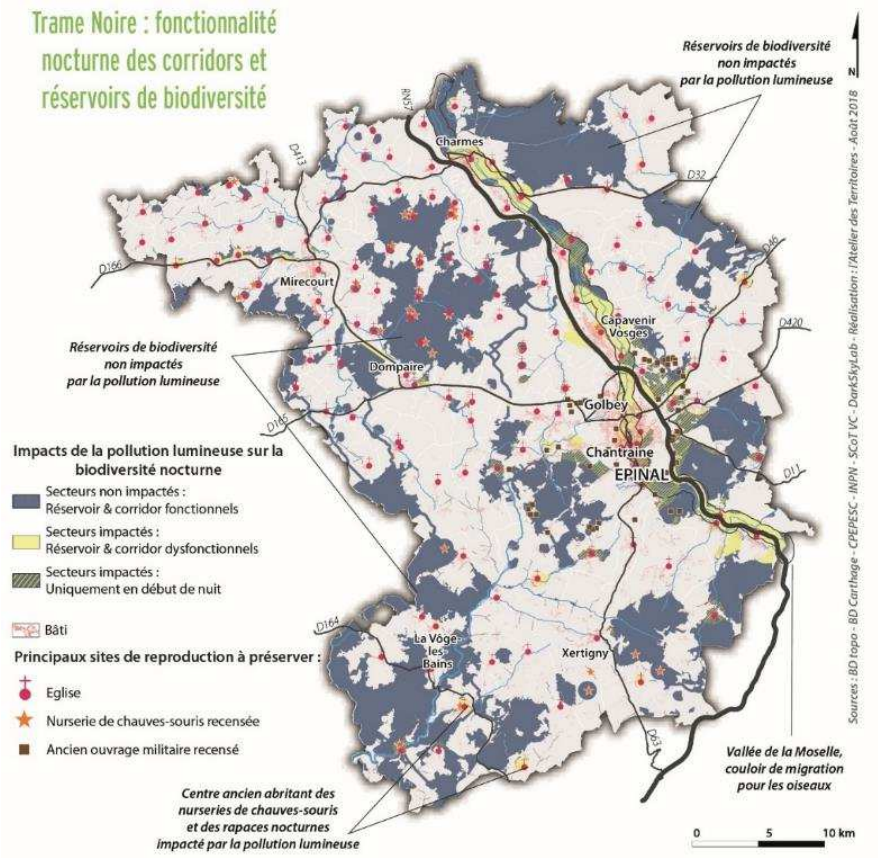

- Les documents d'urbanisme locaux doivent intégrer la sensibilité des espèces à la pollution lumineuse à l'analyse du fonctionnement écologique (réservoirs et corridors impactés)

- Les collectivités sont incitées à limiter l'éclairage public à proximité des réservoirs et corridors de la trame verte et bleu lorsqu'il est déjà implanté en prévoyant notamment le remplacement des points lumineux par des lampadaires n'émettant pas de flux lumineux vers le ciel

- Les collectivités peuvent aussi s'engager à la restauration des discontinuités écologiques nocturnes en adaptant l'éclairage public dans certaines zones sensibles (édifices connus pour la reproduction) et à ajuster la température de couleur des sources lumineuses pour limiter l'effet des longueurs d'ondes bleues

Charte et guide de bonnes pratiques

CHARTE « Éclairer juste »

SCOT
Schéma de Cohérence Territoriale
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES VOSGES CENTRALES

Dans le cadre de la définition d'une *Trame Noire* sur son territoire, le Syndicat du SCoT des Vosges Centrales propose la présente charte en lien avec son guide :

Mettre en Lumière l'Univers de la Nuit.

Reprenant les principes du guide, la charte d'engagement « Éclairer juste » part des constats suivants sur l'éclairage public :

- La pollution lumineuse perturbe les écosystèmes, la biodiversité et la santé humaine ;
- Les collectivités ont des rôles et des devoirs à assumer en ce sens, car elles sont en partie responsables de la visibilité de notre bien commun, le ciel étoilé, patrimoine de l'humanité ;
- L'éclairage public, partie visible de la politique énergétique territoriale, a une incidence sur les consommations d'énergie et le budget des collectivités ;
- L'éclairage public concourt à la qualité et à la sécurité des déplacements et agit sur les ambiances des paysages nocturnes du territoire.

« Éclairer juste » **est la volonté d'une politique vertueuse d'éclairage public qui poursuit les objectifs suivants :**

Éclairer uniquement lorsque c'est nécessaire.
Éclairer là où il faut, quand il le faut.
Adapter l'éclairage aux besoins.

La commune s'engage à :

Définir son projet d'éclairage public.

Elle doit s'interroger sur le besoin d'éclairer : pourquoi éclairer ? Quelle hiérarchie de l'éclairage ? Quels usages ? Plusieurs facteurs sont à appréhender afin de mettre en évidence les contraintes de circulation, de configuration des voies, de dangerosité, de nuisances lumineuses, de consommations électriques, de protection de l'environnement… Au regard de ces diverses analyses, le maire s'engage à éteindre l'éclairage public au moins une partie de la nuit.

Adopter une gestion différenciée de l'éclairage public par secteur.

L'éclairage public nécessite de se poser la question de l'usage des lieux, afin de garantir un service performant. La commune s'engage à appliquer une gestion différenciée en fonction des secteurs (y compris dans les zones privées) : habitat, tertiaire, zone d'activités, de loisirs…

Adopter des pratiques respectueuses de l'environnement.

Il convient de mettre en place des actions limitant les impacts négatifs de la pollution lumineuse autant sur la biodiversité et la santé humaine, sur les consommations d'énergie, que sur l'éclairage du ciel nocturne. L'analyse du cycle de vie des équipements et leur recyclabilité sont aussi des critères de sélection à prendre en compte pour « éclairer juste ».

Maîtriser le budget alloué à l'éclairage public.

Adopter une gestion responsable, plus efficiente dans la gestion des investissements et du coût de fonctionnement de l'éclairage public permet de participer à la maîtrise des budgets des collectivités. Un suivi des consommations devra être mis en place. Pour les investissements, une démarche d'achat responsable sera privilégiée.

La collectivité : Date et signature :

MERCI DE VOTRE ATTENTION

VALA Martin – martin.vala@scot-vosges-centrales.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

PATRIMOINE NATUREL

centre de ressources Trame verte et bleue

SCOT
Schéma de Cohérence Territoriale
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES VOSGES CENTRALES

QUAND LA TRAME VERTE ET BLEUE PREND DE NOUVELLES COULEURS
JOURNÉE D'ECHANGES TECHNIQUES
4 AVRIL 2023